

Affiché en mairie le 28 septembre 2012

COMMUNE DE ROLAMPONT
DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le 27 septembre à VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par M^{me} le maire, le 18 septembre 2012, s'est assemblé sous la présidence de M^{me} Marie-José Ruel. **Étaient présents** : M^{me} RUEL, maire (procuration), M^{lles} TORRAILLE, DIOT, MM. RANC (procuration), WEHRUNG, adjoints ; MM. CORNEVIN, BOUVIER, maires-délégués ; M^{me} DE SA, MM. MARTY, FLORIOT, DEHAN, GOUSSET, LE BOURVA, DELIN, conseillers municipaux. **Excusés** : MM. LOGEROT (procuration à M^{me} le maire), GRATAROLI (procuration à M. Ranc), conseillers municipaux ; M^{me} GÉRARD, maire-délégué. **Absent** : M. PELLETIER, conseiller municipal.

M^{me} le maire ouvre la séance à 20 heures 05. Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M^{lle} Torraille ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

- Marché pour la construction d'une maison des services, CLSH & relais assistantes maternelles. Approbation des offres et engagement des entreprises ;
- Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Tronchoy, lieudit Sur-la-Pierre, section 498 n° 81 (partie) au bénéfice de la société française du radiotéléphone (Sfr) ;
- Soumission au régime forestier d'une parcelle de terrain sise à Lannes, section 270 D 428, lieudit Vignes-Derrière-Saint-Menge (82 a 10 ca) ;
- Approbation du contrat de licence Its Learning. Plateforme numérique des écoles ;
- Indemnité de conseil de M. le trésorier municipal, gestion de la trésorerie municipale du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012 ;
- Avis du conseil municipal sur la construction d'un bâtiment d'habitation sur une partie non urbanisée de la commune. Demande de M. Mathieu Cousin ;
- Approbation du contrat de location du standard téléphonique des écoles ;
- Questions diverses.

Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2012.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

M^{me} le maire reporte la question relative au marché pour la construction d'une maison des services, CLSH & relais assistantes maternelles. L'approbation des offres et engagement des entreprises ne pouvant se faire, ce jour. De nombreux lots étant infructueux, un nouvel appel public à la concurrence sera réalisé avec des économies de prestations pour les lots où la négociation se révèle impossible. Elle ajoute que la question du maintien du projet risque de se poser à terme si l'on ne peut plus, aujourd'hui, rentrer dans l'enveloppe financière initialement fixée et dans l'éventualité où les partenaires financiers se désengageraient étant donné la durée du montage de l'opération

N°2012-29 Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Tronchoy, lieudit Sur-la-Pierre, section 498 n° 81 (partie) au bénéfice de la société française du radiotéléphone (Sfr).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2012-30 Soumission au régime forestier d'une parcelle de terrain sise à Lannes, section 270 D 428, lieudit Vignes-Derrière-Saint-Menge (82 a 10 ca).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2012-31 Approbation du contrat de licence Its Learning. Plateforme numérique des écoles.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2012-32 Indemnité de conseil de M. le trésorier municipal, gestion de la trésorerie municipale du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2012-33 Avis sur la construction d'un bâtiment d'habitation sur une partie non urbanisée de la commune. Demande de M. Mathieu Cousin.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2012-34 Approbation du contrat de location du standard téléphonique des écoles.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2012-35 Création de deux emplois d'adjoints techniques principaux de 2^e classe.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

Décisions municipales

M^{me} le maire informe des déclarations d'intention d'aliéner qui ont été reçues en mairie et pour lesquelles elle a déclaré au nom de la commune ne pas exercer le droit de préemption urbain conformément à la délégation qui lui a été faite par le conseil municipal, délibération n°2010-04 du 9 mars 2010, en vertu de l'article 2122-22 § 13 du Code général des collectivités territoriales. Elle ajoute que ces décisions municipales portent sur les propriétés dont la vente amiable est envisagée.

- Section AB n° 239, 240 et 241, lieudit La Filature ; section AB n° 72 et 266, 92, rue Maréchal-de-Lattre ; section AC n° 312, 7 rue d'Alsace ; section AD n° 64 (partie), lieudit La Route-de-Langres-Sud.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, M^{me} le MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 27 SEPTEMBRE 2012 À 21 HEURES 20.

Le maire,